



Parc  
naturel  
régional  
Médoc

LES

# échappées ÉDUCATIVES



## Règlement d'intervention

2024-2025

Écoles primaires

*Validé par la Commission Education à l'environnement, au développement durable  
et au territoire en date du 10 novembre 2023*

# Sommaire

<b>Contexte et objectifs des Échappées éducatives du Parc naturel régional Médoc .....</b>	<b>3</b>
<b>I. Découvrir les dispositifs des Échappées éducatives .....</b>	<b>4</b>
1) Les cycles découverte.....	4
2) L'appel à projet du Parc .....	4
3) Les bulles de découverte .....	4
4) Les formations.....	4
5) Le prêt de matériel pédagogique .....	4
<b>II. Conditions d'éligibilité aux dispositifs des Échappées éducatives.....</b>	<b>5</b>
6) Bénéficiaires éligibles aux dispositifs.....	5
7) Dossier de candidature .....	5
8) Critères de sélection.....	5
9) Participation au mouvement.....	7
<b>III. Calendrier des Échappées éducatives 2024-2025.....</b>	<b>7</b>
<b>IV. Modalités de financement .....</b>	<b>7</b>
1) Les cycles découverte et les bulles de découverte.....	7
2) L'appel à projets .....	8
<b>V. Engagement des bénéficiaires .....</b>	<b>8</b>
<b>Annexe 1 - Périmètre du Parc naturel régional Médoc.....</b>	<b>9</b>





## Contexte et objectifs des Échappées éducatives du Parc naturel régional Médoc

Depuis 2021, le Parc naturel régional Médoc développe de nombreux dispositifs à l'attention des scolaires pour favoriser la découverte du territoire et de ses richesses auprès des plus jeunes ainsi que pour encourager l'émergence de projets qui visent à les sensibiliser aux enjeux de la transition écologique.

Aujourd'hui, l'ensemble de ces dispositifs sont regroupés dans Les Échappées éducatives, une boîte à outils diffusée chaque année au sein des établissements scolaires.

Cycles découverte thématiques, appel à projets, bulles de découverte, formations... Tous les enseignants peuvent trouver un format adapté à leur projet pédagogique.

Le présent règlement d'intervention fixe les conditions d'éligibilité, les modalités de financement mais aussi les engagements des bénéficiaires. Il précise également la grille de sélection étudiée par le jury de sélection qui se réunit au printemps pour définir les bénéficiaires de l'année scolaire suivante.



## **I. Découvrir les dispositifs des Échappées éducatives**

Les Échappées éducatives du Parc comptent désormais cinq dispositifs destinés aux enseignants. Ils prennent chacun des formes différentes pour accompagner le plus grand nombre dans la mise en place de leurs projets.

### **1) Les cycles découverte**

Rythmés par des escales qui se déroulent tout au long de l'année scolaire, les cycles découverte sont des programmes d'intervention clés en main qui viendront nourrir un travail mené en classe sur les thématiques proposées. Les interventions peuvent prendre différentes formes : balades naturalistes, ateliers artistiques, expériences scientifiques...

Les thématiques des cycles découverte ne sont pas choisies au hasard : elles font toutes écho à des projets menés par le Parc.

### **2) L'appel à projet du Parc**

L'appel à projet du Parc permet de financer des projets de découverte du territoire et de sensibilisation à l'environnement. Il vise à soutenir les enseignants qui souhaitent travailler sur les richesses du Médoc ou encore sur les enjeux liés au changement climatique et à la transition écologique.

### **3) Les bulles de découverte**

Les bulles de découverte sont des interventions ponctuelles et gratuites, proposées et animées par le Parc naturel régional Médoc. Ce sont des points de départ pour les enseignants, afin qu'ils puissent ensuite aller plus loin avec leurs élèves sur ces sujets.

La venue d'un professionnel du Parc est préparée en amont avec l'enseignant afin d'organiser l'intervention mais aussi d'envisager les notions qui peuvent être travaillées par la suite et la forme que cela peut prendre.

### **4) Les formations**

Le Parc propose aux enseignants désireux de se lancer dans l'école dehors des formations gratuites pour les accompagner et les soutenir dans cette pratique. La formation initiale, animée par Alexiane Spanu du Graine Poitou-Charentes et Crystèle Ferjou, conseillère pédagogique départementale dans les Deux-Sèvres, permet d'appréhender les enjeux de l'école dehors, les contraintes administratives mais aussi les activités qui peuvent être proposées aux enfants sur ces temps à l'extérieur. Des formations complémentaires viennent, quant à elles, nourrir la pratique de ceux qui pratiquent déjà l'école dehors.

### **5) Le prêt de matériel pédagogique**

Dans un souci de mutualisation, le Parc acquiert chaque année du matériel (outils d'animations, reproductions animales, ouvrages...) qui peut ensuite être emprunté gratuitement par les enseignants. Pour tout prêt, une convention est signée entre le Parc et l'école.

## II. Conditions d'éligibilité aux dispositifs des Échappées éducatives

### 6) Bénéficiaires éligibles aux dispositifs

Toutes les **écoles publiques situées dans le périmètre du Parc naturel régional Médoc** (voir Annexe 1 – Périmètre du Parc naturel régional Médoc) peuvent candidater à l'ensemble des dispositifs des Échappées éducatives, détaillés dans l'article I.

Les **écoles publiques des Villes-Portes** (Blanquefort, Eysines, Le Taillan-Médoc, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc et Saint-Médard-en-Jalles), quant à elles, ne peuvent pas prétendre aux cycles découverte et à l'appel à projets. Elles peuvent toutefois bénéficier des bulles de découverte, des formations gratuites proposées par le Parc mais aussi du prêt de matériel pédagogique. L'équipe technique du Parc reste également disponible pour les accompagner dans la rédaction et la mise en place de projets spécifiques.

### 7) Dossier de candidature

Un dossier de candidature, disponible depuis le format numérique des Échappées éducatives ou directement sur le site du Parc ([www.pnr-medoc.fr](http://www.pnr-medoc.fr)), est édité pour chacun des dispositifs. Une fois complété, daté et signé, il est à transmettre par mail à la chargée de mission Éducation à l'environnement du Parc ([p.barriol@pnr-medoc.fr](mailto:p.barriol@pnr-medoc.fr)) avant le **lundi 13 mai 2024**. Les candidats reçoivent alors un accusé de réception de leur dossier.

### 8) Critères de sélection

Un jury de sélection se réunit le **vendredi 17 mai 2024** pour étudier l'ensemble des candidatures. Il est composé du Vice-Président du Parc en charge de l'éducation à l'environnement, de la directrice du Parc, de la chargée de mission Éducation à l'environnement ainsi que de deux conseillères pédagogiques des circonscriptions de Lesparre-Médoc et Sud-Médoc.

Il observe différents critères et attribue une note pour l'ensemble des candidatures. Ces critères sont fixés par la grille d'évaluation décrite ci-après.

A noter que plusieurs candidatures peuvent être retenues sur une même école et sur une même année scolaire, plus particulièrement sur les grandes écoles du territoire.

<p><b>Qualité et cohérence du projet pédagogique</b></p>	<p>La candidature met-elle en lumière une démarche pédagogique globale menée par l'enseignant ?</p> <p>La candidature s'inscrit-elle dans un projet d'établissement cohérent ?</p> <p>L'enseignant imagine-t-il les suites de ce projet afin de le pérenniser autant que faire se peut ?</p> <p><b>( /8 points)</b></p>	<p><b>Entre 0 et 3 points</b> - La candidature ne semble pas motivée ou en lien avec une démarche globale de l'enseignant.</p> <p><b>Entre 4 et 6 points</b> - La candidature est intéressante mais certains éléments semblent encore insuffisants (suite du projet, pertinence de la démarche...)</p> <p><b>7 ou 8 points</b> - La candidature est pertinente : le projet s'inscrit dans une démarche globale et pérenne. Le dispositif du Parc vient soutenir cette démarche.</p>
<p><b>Parcours culturel de l'élève</b></p>	<p>L'élève bénéficie-t-il d'autres projets/dispositifs au cours de sa scolarité ?</p> <p>La classe bénéficie-t-elle d'un autre dispositif au cours de l'année scolaire concernée ?</p> <p><b>( /8 points)</b></p>	<p><b>Entre 0 et 3 points</b> - L'élève bénéficie de nombreux autres projets au cours de sa scolarité.</p> <p><b>Entre 4 et 6 points</b> - L'élève bénéficie de quelques projets au cours de sa scolarité.</p> <p><b>7 ou 8 points</b> - L'élève bénéficie de peu de projets et sorties, sur les temps scolaires ou extra-scolaires (ALSH).</p>
<p><b>Valorisation du projet et productions finales</b></p>	<p>Comment l'enseignant pense-t-il valoriser les connaissances acquises ?</p> <p>Quel est le format des productions réalisées avec les élèves ?</p> <p>L'enseignant pense-t-il créer du lien avec la commune pour valoriser son projet ?</p> <p>Quelle communication est mise en place autour du projet ?</p> <p><b>( /4 points)</b></p>	<p><b>0 ou 1 point</b> - Aucune production n'est proposée par l'enseignant ou les propositions restent sommaires.</p> <p><b>Entre 2 et 3 points</b> - L'enseignant propose des productions intéressantes</p> <p><b>4 points</b> - La valorisation du projet est originale et/ou les productions réalisées nombreuses et pertinentes.</p>
<p><b>Récurrence de la candidature aux Échappées éducatives</b></p>	<p>L'enseignant a-t-il déjà déposé une candidature pour bénéficier d'un dispositif du Parc ?</p> <p>Si oui, sa candidature a-t-elle été retenue ?</p> <p><b>( /4 points)</b></p>	<p><b>0 point</b> - L'enseignant a bénéficié d'un dispositif du Parc l'année précédente.</p> <p><b>2 points</b> - L'enseignant n'a jamais candidaté aux Échappées éducatives.</p> <p><b>4 points</b> - L'enseignant a déjà candidaté aux Échappées éducatives mais n'a pas été retenu.</p>
<p><b>Dimension collective et collaborative du projet</b></p>	<p>Le projet concerne-t-il plusieurs classes ?</p> <p>Le projet crée-t-il du lien avec une autre structure ? (école, ALSH, structure jeunesse, CMJ...)</p> <p><b>( /2 points)</b></p>	<p><b>0 point</b> - La candidature concerne une classe unique.</p> <p><b>1 point</b> - La candidature concerne deux classes d'une même école.</p> <p><b>2 points</b> - La candidature concerne trois classes ou plus d'une même école ou deux classes d'écoles différentes ou créé du lien avec une structure extérieure.</p>
<p><b>Label E3D</b></p>	<p>L'établissement est-il en voie de labellisation ou labellisé E3D ?</p> <p><b>( /2 points)</b></p>	<p><b>0 point</b> - L'école n'a pas le label E3D et n'est pas en voie de labellisation.</p> <p><b>1 point</b> - L'école est en voie de labellisation.</p> <p><b>2 points</b> - L'école est labellisée E3D.</p>

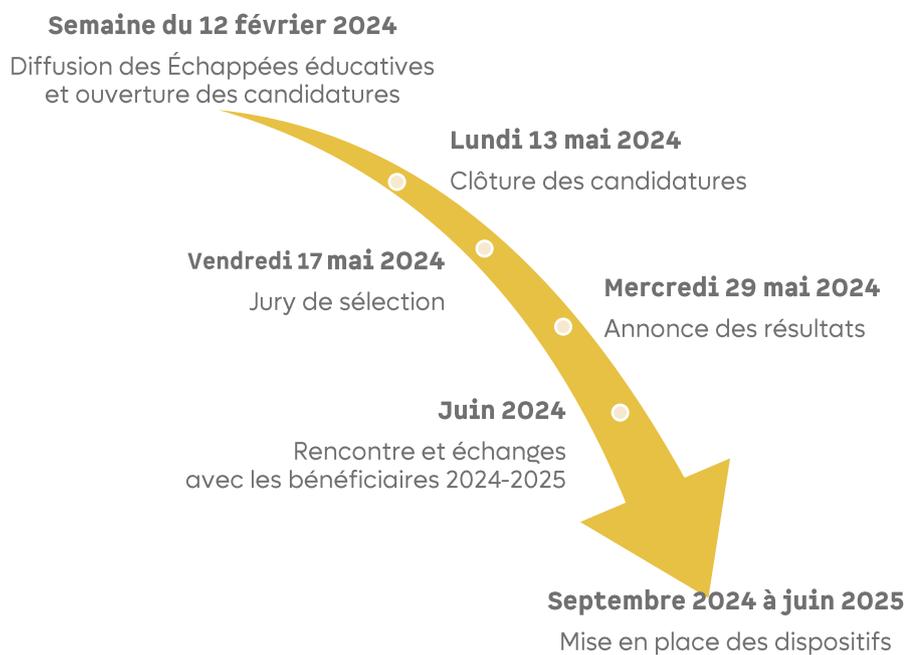
### 9) Participation au mouvement

Les enseignants qui participent au mouvement peuvent candidater aux dispositifs des Échappées éducatives.

Toutefois, si le mouvement est accepté l'enseignant s'engage à en informer le Parc naturel régional Médoc. Il est essentiel de préciser que **la candidature concerne la classe et non pas l'enseignant**. Ce dernier ne pourra donc pas bénéficier du dispositif pour lequel il a été retenu au sein de sa nouvelle classe.

Le Parc naturel régional Médoc rencontrera le nouvel enseignant pour définir avec lui s'il souhaite ou non reprendre le projet.

## III. Calendrier des Échappées éducatives 2024-2025



## IV. Modalités de financement

### 1) Les cycles découverte et les bulles de découverte

Le Parc naturel régional Médoc et ses partenaires prennent en charge l'ensemble des interventions et déplacements en bus prévus dans les programmes des cycles découverte et bulles de découverte. L'école n'est donc pas mobilisée sur le volet financier du projet. Elle peut toutefois définir un budget complémentaire pour mener des actions supplémentaires.

## 2) L'appel à projets

Le Parc naturel régional Médoc peut financer jusqu'à 800€ par projet retenu sur l'appel à projets du Parc. Il est important de souligner que cette enveloppe ne peut pas financer l'achat de matériel, de mobilier ou tout autre investissement. Elle peut seulement financer le coût de la prestation d'un intervenant, en classe ou à l'extérieur de l'école, ainsi que des déplacements en bus. Ces prestations sont alors prises en charge directement par le Parc ; aucune subvention n'est versée à l'école.

### Exemples d'actions éligibles

- Transport en bus pour découvrir un milieu naturel
- Prestation d'animation en classe ou à l'extérieur pour découvrir la biodiversité, les enjeux de la transition écologique...
- Prestation d'animation artistique pour travailler sur une thématique spécifique
- ...

## V. Engagement des bénéficiaires

Les bénéficiaires s'engagent à valoriser le projet tel que rédigé dans le dossier de candidature. Le Parc sera tenu informé de l'avancée des productions engagées afin de pouvoir, si possible, les valoriser au sein de ses canaux de communication (site internet, appli « Mon Médoc », réseaux sociaux...).

De plus, les bénéficiaires mentionneront l'intervention ou le soutien financier du Parc naturel régional Médoc :

- Sur tous les supports de communication adressés aux familles, numérique ou papier.  
*Une affiche et un mot adressés aux parents seront transmis aux bénéficiaires des cycles découverte pour présenter aux parents d'élèves l'action du Parc.*
- Auprès de la presse locale, si celle-ci sollicite les bénéficiaires pour valoriser le projet.

*Pour toute remarque ou question, n'hésitez pas à contacter la chargée de mission au Parc naturel régional Médoc :*

### ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT, AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AU TERRITOIRE

Perrine BARRIOL  
[p.barriol@pnr-medoc.fr](mailto:p.barriol@pnr-medoc.fr)  
06 02 02 33 94



